



DEFEND DEFENDERS

East and Horn of Africa Human Rights Defenders Project

Conseil des droits de l'homme de l'ONU – 56^{ème} session ordinaire

Point 4 : Dialogue interactif sur la mise à jour orale du Rapporteur spécial sur le Burundi

Intervention orale

Intervention lue par : Nicolas Agostini

M. le Président, M. le Rapporteur spécial,

Merci pour votre mise à jour. Nous saluons votre visite au Rwanda et son focus sur les questions liées aux droits humains et aux réfugiés. Nous encourageons les autres États de la sous-région à accepter les demandes de visite pendantes.

Les violations et l'impunité restent à un niveau alarmant au Burundi. Les principales organisations de défense des droits humains continuent à faire état de tueries, d'actes de torture, d'arrestations arbitraires et de disparitions forcées à l'encontre de membres de l'opposition et de critiques, réels ou supposés, du parti CNDD-FDD au pouvoir.

Alors que les processus liés aux élections législatives de 2025 et présidentielle de 2027 ont été initiés, et dans un contexte de tensions régionales et de discours incendiaires, y compris au plus haut niveau politique et visant minorités et voix indépendantes, nous tirons la sonnette d'alarme quant aux risques de violations supplémentaires en nous référant au Cadre d'analyse des atrocités criminelles de l'ONU¹, notamment le Facteur de risque 8 (Facteurs déclencheurs).

M. le Président,

Nous saluons le processus devant mener à la rétrogradation, par le GANHRI, de l'institution nationale burundaise des droits humains, la CNIDH, qui n'opère pas conformément aux Principes de Paris.

Pendant ce temps, le gouvernement burundais est de retour en tant que membre du Conseil. Au-delà de son incapacité complète à « [observer] les normes les plus strictes en matière de promotion et de défense des droits de l'homme » et de son refus de prendre au sérieux les défis en termes de droits humains, le refus du Burundi de coopérer de façon sérieuse avec les organes et mécanismes onusiens de protection des droits humains signifie qu'il continue à tourner en dérision les normes et obligations qui s'attachent à la qualité de membre.

Lors de sa 57^{ème} session, le Conseil devrait renouveler le mandat du Rapporteur spécial. Il devrait indiquer clairement que l'appartenance au Conseil n'est pas un bouclier contre une surveillance étroite de sa situation, mais s'accompagne bien plutôt d'une obligation accrue d'accepter cette surveillance.

Merci pour votre attention.

¹ https://www.un.org/en/genocideprevention/documents/publications-and-resources/Framework%20of%20Analysis%20for%20Atrocity%20Crimes_FR.pdf



DEFEND DEFENDERS

East and Horn of Africa Human Rights Defenders Project

UN Human Rights Council – 56th regular session

Item 4: Interactive dialogue on the oral update of the Special Rapporteur on Burundi

Oral statement

*Delivered by: Nicolas Agostini
[Statement delivered in French]*

Mr. President, Mr. Special Rapporteur,

Thank you for your update. We welcome your visit to Rwanda and its focus on human rights and refugee issues. We encourage other states of the sub-region to accept pending visit requests.

Violations and impunity remain at an alarmingly high level in Burundi. Major human rights organisations continue to report killings, acts of torture, arbitrary arrests, and enforced disappearances affecting members of the opposition and real or perceived critics of the ruling CNDD-FDD party.

As processes for the 2025 general and 2027 presidential elections have been initiated, and amid regional tensions and inflammatory discourses, including at the highest political level, against minorities and independent voices, we raise the alarm over the risk of further violations, in line with the UN Framework of Analysis for Atrocity Crimes,² in particular Risk Factor 8 (Triggering Factors).

Mr. President,

We welcome the process leading up to the downgrading, by GANHRI, of Burundi's national human rights institution, the CNIDH, which does not operate in line with the Paris Principles.

In the meantime, the Burundian government is back as a Council member. Beyond its complete failure to “uphold the highest standards in the promotion and protection of human rights” and its refusal to take human rights concerns seriously, Burundi's refusal to meaningfully cooperate with UN human rights bodies and mechanisms means it continues to make a mockery of Council membership standards and obligations.

At its 57th session, the Council should extend the Special Rapporteur's mandate. It should make clear that membership is not a shield against, but rather comes with an enhanced responsibility to accept, scrutiny.

Thank you for your attention.

² https://www.un.org/en/genocideprevention/documents/about-us/Doc.3_Framework%20of%20Analysis%20for%20Atrocity%20Crimes_EN.pdf